

Arrêté n°2022-09-27-AA portant nomination des sièges vacants dans les commissions d'expertise scientifique

Section 25-26

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-16 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique Section 25-26 – Collège A ;
- Après avoir pris connaissance de la démission de Madame Sandrine BROCHARD
- Après avoir pris connaissance de la proposition de Monsieur Thierry CABIOCH, Directeur de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, en date du 27 septembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1er: Section 25-26

- Monsieur Joseph LEHEC, est nommé pour le siège vacant du collège A de la section 25-26.

Article 2 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Sciences fondamentales ainsi que sa responsable administrative sont chargés de l'affichage de la présente nomination, qui sera également publié au Recueil des actes administratifs de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 27 septembre 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Vinginie LAVAL